



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

1/1

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR |
RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège
Social : 899 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

LA POSTE

SD : 86300175289370B

503622	5019	1966	
I23	1/	1	5



231108

SARL TRANSPORTS GRANGIE
CHEMIN RIVIERE DE REGOURD
ZA DE REGOURD
46000 CAHORS

ADRESSE DE LIVRAISON	TRANSPORTS GRANGIE ZA DE REGOURD CHEMIN RIVIERE DE REGOURD 46000 CAHORS		ADRESSE DE FACTURATION
	N° CLIENT 85705113	DATE 13/11/2023	
POUR NOUS CONTACTER			
Tél : 05 65 41 00 71 entreprises.lim@pso.totalenergies.com			

DÉSIGNATION		QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT	P.U. NET HT	MONTANT HT
P00033 EXCELLIUM PRO		1630,00 L		1537,50/1000L	67,50	1470,00/1000L 2396,10
CONDITIONS DE PAIEMENT		BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
LCR 30j nets ÉCHÉANCE 13/12/2023		2396,10	20 %	479,22	€ HT	2396,10 €
					€ TVA	479,22 €
					NET À PAYER ►	2 875,32 €



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- * L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
- * L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
- Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012-115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié). Interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir. économisons-la !

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous

ALVÉA - T-PSO
477 BOULEVARD ALFRED DANÉY
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

N° CLIENT
85705113

N° FP06095912

DATE
13/11/2023

NET À PAYER
2 875,32